

à cet effet, & sollicite du Département une sub-
vention de 1565.79

Fait & délibéré les jour mois & an sus
dits :

L. Guivert J. Cascan Ch. Patry A. Aubin
A. Volasque J. Guivert J. Guivert

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux,
se réuniront à la Mairie, à 8 heures du
matin, le dimanche 20 juillet courant, pour
la session ordinaire de Mai (suite)

Objet de la Séance :

- 1^o Exercice clos. - Compte de gestion du Receveur Municipal
Compte administratif du Maire - Exercice 1918..
- 2^o Chapitres additionnels au budget de 1919
- 3^o Budget primitif de l'exercice 1920
- 4^o Service vicinal, Budget Spécial de l'exercice 1920,
état des reliquats disponibles en 1919; chemins ruraux
reconnus - Budget Spécial des 20.
- 5^o Comptes & budgets du Bureau de Bienfaisance.
- 6^o Affaires diverses. Révisé le 13 juillet 1919
Le Maire

Session ordinaire de Thoiry (suite)

Séance du 20 Juillet 1919

L'an mil neuf cent dix-neuf, le vingt du mois de Juillet, à 8 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Vigier Maire pour la continuation de la Session ordinaire de Mai.

Présents: M. M. Vigier Laureste, Garçon Fauquet, Patry, Aubin, Velasque, Gendron Dupont & Gurbel

Absents: Saupin, Artaud, Ollivier, Piquet Rousseau, Lefevre & Guiberteau

Monsieur Velasque est nommé Secrétaire en remplacement de M^r Piquet absent pour cause de maladie

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté

Compte administratif
présenté par M^r
le Maire
pour l'exercice
1918.

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec toutes les pièces et l'offre son compte administratif pour l'exercice 1918, lequel a déjà été examiné par la commission des Finances.

Il quitte ensuite le fauteuil M^r Patry, d'après des ^{du} prend la présidence & invite l'Assemblée à vérifier le compte administratif de l'exercice 1918, ainsi que le compte moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée

Monsieur le Président donne ensuite lecture des résultats du dit compte

	ordinaires	73.358.13	
Revettes	Extraord ^{res}	15.364.70	Total 105.743.53
	Supplémentaires	17.020.70	

pour le 23 juillet

Dépenses	Ordinaires	66.303.66	Total	88.918.05
	Extraordinaires	12.345.28		
	Supplémentaires	10.269.11		

Excédent de recettes 16.825.48
 Le reliquat de l'exercice 1917 étant de 13.291.69
 L'excédent définitif de l'exercice 1918, à reporter au budget Supplémentaire de 1919 est de 30.117.17

Le Conseil après vérification dudit compte, et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées, que toutes les dépenses ordonnées sont restées dans les limites des crédits ouverts par le budget & les autorisations supplémentaires, et sont suffisamment motivées. En conséquence, il approuve les comptes de M^r le Maire, & lorsqu'il rentre dans la salle des séances il le loue hautement de sa bonne administration.

En remerciant les membres du conseil M^r le Maire ajoute que sa tâche lui est facilitée par la bonne collaboration du R^m & des employés de la ^{mairie}.

Compte de gestion
 du
 Receveur Municipal

Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence & soumet à l'Assemblée le compte de gestion du Receveur municipal et invite à vouloir bien en délibérer.

Le conseil municipal.

Vu le compte rendu par Monsieur Émile Receveur municipal, de ses recettes & dépenses depuis le 1^{er} janvier 1918 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rappel du compte de l'exercice 1917, 2^o les recettes & les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1918 ; 3^o les recettes & les dépenses concernant les services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1917 établi en regard du compte susmentionné, et présentant les recettes & les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1917.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui

nov. 6 25 1918

haut du compte de la gestion 1918 que des opérations supplé-
mentaires effectuées en 1919,

Vu les budgets primitif & additionnel des recettes et
dépenses présumées de l'exercice 1918, arrêtés par M. le
Préfet du département, & les autorisations spéciales
de recette & de dépense délivrées pour le dit exercice,

Après avoir entendu & approuvé le compte admi-
nistratif dans lequel M. l. Ordonnateur a exposé
les motifs des dépenses par les mandats & la
manière dont elles ont été effectuées, & l'utilité que
la commune en a retirée,

Delibère

Art. 1^{er} Statuant sur la situation des
comptable au 31^{er} D^{rs} 1918, sauf le règlement
plapurement conformément à l'art 157 de
la loi du 16^{er} 1884, le conseil admet les re-
cettes de la gestion 1918, pour la somme de :

95 623. 19

Les dépenses pour celle de :

87 054. 54

Fait l'excédent de la recette

à

8.568. 65

Et attendu que par l'arrêté du compte
précédent, le comptable a été reconnu débiteur
de :

9.396. 34

Declar le comptable débiteur sur son
compte de la gestion 1918, de la somme de 19 834. 69

Art 2. - Statuant sur les opérations
de l'exercice 1918, sauf le règlement & l'apu-
rement par la cour des comptes, le conseil admet les opéra-
tions effectuées, tant pendant la gestion 1918, que pendant
les trois premiers mois de la gestion 1919. Savoir :

En recettes

105.743. 53

En dépenses

88.918. 05

D'où il résulte un excédent de recette de

de

16.825. 48

Le résultat définitif de l'exercice 1917 ayant pro-
duit un excédent de recette de

13.291. 69

Le résultat définitif de l'exercice 1918, égal au ré-
sultat du compte d'administration du même

exercice, est un excédent de recette de :

30.117. 17

Art 3. - Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable (Véant) et d'approuver son compte

Chapitres add^{és} au budget de 1919.

non 9:4 juillet 19

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1919 et donne lecture des propositions faites de concert avec la commission des Finances

Le Conseil après un sérieux examen et discussion approfondie vote sur chacun des articles et admet les crédits nouveaux pour la somme totale de : 35.571.62

Savoir

Imprimés à la charge des communes		Salaires des cantonniers de la V. N.	800
Frais de bureau de la Maire	300	Réparation de P. Rousseau	700
Frais des registres de l'Etat-Civil	300	Sub ^{on} à la Croix Rouge Française	100
Cont ^{rs} sur les biens & revenus comm ^{es}	80	Sub ^{on} à la musique municipale	250
Assurance des Bât ^{ts} comm ^{es}	220	Jud ^{ts} de vic ^{es} chez aux emp ^{ts} comm ^{es}	1560
Chauffage et éclairage de la Maire	100	Construction d'une ligne de tramways à P. R.	8000
Frais de conf ^{on} de la mairie q ^{ue} en 1919	29 70	Construction de caniveaux & drains à P. R.	2000
Entretien & clôture des cimetières	1200	Emploi all ^{on} de l'Etat pour app ^{on} Loi R. V.	59 10
Depenses d'assist ^{ce} médicale gratuite 1919	2000	Emploi sub ^{on} Etat pour S. P. en 1918	114 05
Conting ^{ts} de la C ^{om} pour les aliénés (1918)	618	Depenses imprévues	1085 22
Conting ^{ts} de la C ^{om} pour l'assis. aux p ^{er} son ^{es} com ^{es} 1918	400	Part de depenses occasionnées aux pompiers de Vandel p ^{er} vicinités à P. R.	220
Abonnement au bulletin off ^{ic} en 1918	6 50	Achat d'un tapis pour la mairie	700
Conting ^{ts} de la C ^{om} pour les aliénés en 1919	400	Frais de rep ^{on} au Maire, oi forfait	100
Salariage des rues quai & places - 1918	31. 10	Emploi all ^{on} de l'Etat p ^{er} app ^{on} Loi R. V.	59 10
Salariage des rues quai & places - 1919	1800	Emploi sub ^{on} Etat p ^{er} S. P.	114 05
Retrait ^{ts} de M ^{rs} Souquet emp ^{ts} mod	360		
Frais de conf ^{on} & de dist ^{ri} cartes d'align ^{em}	500	Total	35571.62
Frais de cadernement 1914-1918	418 95	Report de la P ^{er} de la 2 ^e Jan. 1918	882 93
Entretien des Bât ^{ts} communaux	8000	Total des depenses sup ^{pl} 55.454.55	
Réparations aux bicyclettes des agents comm ^{es}	210 50		
Habillement des gardes-champêtres	98 50		
Depenses du cours de dessin de Kofé	100		
Grait ^{ts} du porteur de dépêches	600		
Salariage de la f ^{uy} de service à l'école mat ^{er} l ^{le}	210		
Fournitures scolaires aux élèves	2000		

Budget primitif de
l'exercice
1920.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le budget primitif de l'exercice 1920 dressé par lui de concert avec la commission des Finances, & appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil après avoir débattu article par article & avoir consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après a soumis à l'approbation de Monsieur le

Préfet, a arrêté comme suit ses recettes & les dépenses :

1^o Recettes ord^{res} & extraordin^{aires} : 97.472.⁶⁶
2^o Dépenses ord^{res} & extraordin^{aires} : 97.388.⁴⁶

En conséquence & la valeur du centime étant de 600.⁰⁰ le Conseil vote pour 1920 les imposi-
tions énumérées ci-après :

Savoir

Objet	Nombre de centimes votés	Produits	Emprunts		
			annuités en 1920	Impôts autorisés	Subventions
5 centimes sur les centimes foncière p ^{er} d ^{es} & mob ^{iliers}	5	1902			
Trait ^{ement} du garde champêtre	3.20	1920			
Assistance aux Vieillards	6.67	4002			
Assistance médicale gratuite	111.67	7002			
Assistance aux familles nombreuses	3. .	1800			
Assistance aux p ^{ersonnes} incurables	1.97	702			
Centimes pour insuff ^{isance} de revenus	25. .	15,000			
5 centimes spéciaux ord ^{res} pour ch ^{emins} v ^{oies}	5 .	3000			
Travaux d'entretien des ch ^{emins} v ^{oies} ord ^{res}	3 .	1800			
" " des ch ^{emins} r ^{ur} aux reconnus	1.20	720			
Remb ^{oursement} de l'empr ^{unt} de 18920 ⁰⁰ contracté à la C ^{aisse} N ^{ationale} R ^{égionale} F ^{rançaise}	171	1026	1021.36		
" " 70.000 ⁰⁰ " au Crédit Foncier	646	3876	3954.72		80 ⁰⁰
" " 19500 " "	184	1104	1101.68		
" " 17700 " "	167	1002	999.98		
" " 13.600 " "	128	768	768.24		
Construction d'une ligne de tramways à Pont Rousseau	8. .	4800			
Total	85.87	50624			

Le Conseil vote en outre trois journées de prestations pour les chemins vicinaux.

Service Vicinal

Budgets.

Les budgets du service vicinal sont approuvés conformément aux propositions des agents-voyers

Chapitres additionnels au budget de 1919.

Monsieur le Maire soumet au Conseil les chapitres add^{ls} au budget de 1919

Le Conseil après en avoir délibéré

Émet l'avis que le reliquat de l'exercice 1918 sera employé conformément aux indications du Service Vicinal

Budget de l'exercice 1920.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'Assemblée le budget de l'exercice 1920

Le Conseil,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant & le règlement général sur le service des chemins vicinaux

Vu les propositions présentées par les agents-voyers

Vu l'avis de suite en demeure de Monsieur le Préfet en date du 14 Mai 1919

Adopte les propositions présentées par les agents-voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes & crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1920, le fait conformément aux indications du Service vicinal.

Recettes : 13160⁺

Dépenses : 13.160

Budget des chemins ruraux reconnus

Monsieur le Président soumet au Conseil le budget des chemins ruraux reconnus pour l'exercice 1920

Le Conseil après en avoir délibéré vote une imposition extraordinaire de 1^o 20 pour l'entretien

non. C. 27 juillet 19

des chemins ruraux reconnus et dont le produit devra être réparti conformément aux indications de l'agent-voyer.

Bureau de Bienfaisance

Comptes et budgets

AVIS DU CONSEIL

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte présenté par Monsieur Grégoire Receveur du Bureau de Bienfaisance pour sa gestion de 1918, le dit compte approuvé le 18 juillet courant par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après avoir pris connaissance du dit compte & des pièces à l'appui, est d'avis qu'il soit approuvé dans tous ses détails.

avis le 27 juillet 19

Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée les budgets add.^l & primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la commission administrative dans sa séance du 18 juillet courant.

Le Conseil après un sérieux examen approuve les budgets avec les résultats suivants:

Budget additionnel	Budget primitif
Recettes: 5498. ⁵⁵	Recettes: 3739
Dépenses: 5498. ⁵⁵	Dépenses: 3739

Bureau de Bienfaisance

Excédents de dépenses

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que dans sa séance du 18 juillet courant, la commission administrative du Bureau de Bienfaisance a approuvé l'état présentant les excédents de dépenses sur les crédits ouverts au budget de 1918.

Savoir

Chauffage et logement: crédit ouvert 20⁺ - Total des dépenses: 338.²⁰

Le Conseil après en avoir délibéré donne un avis favorable à la décision de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Excédents de dépenses

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits ci-après énoncés du budget de 1918

avis le 27 juillet 19

ont été insuffisants & qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits :

Sarou

Designation des dépenses	Credits alloués	Dépenses effectuées	Compléments
Frais de confection des cartes d'alimentation		1297.25	1297.25
Entretien des rues & places en 1917		92.30	92.30
Approfondissement d'un puits à la Haute He		599.25	599.25
Emploi subordonné état p ^r app ^r Loi R O		67.50	67.50
Transports divers en 1918		235.00	235.00
Achat d'eau à la ville de Nantes		46.07	46.07
Redevance pour inst ^r du service d'eau		360.78	360.78
Frais de bureau & de timbres	600.00	651.20	51.20
Frais de registres Etat-Civil	500.00	540.00	240.00
Traitement des gardes champêtres	1530.00	1655.00	125.00
Judic ^r de cherté de vie aux employés C ^r	8800.00	3845.00	4955.00
Chauffage et éclairage de la mairie	120.00	139.10	19.10
Entretien & clôture des cimetières	150.00	183.50	33.50
Entretien sur les biens comm ^x	520.00	377.20	142.80
Entretien des bât ^s comm ^x	1540.00	2695.33	1155.33
Entretien des fontaines puits & mares	80.00	81.80	1.80
Sub ^r à diverses Sociétés	1000.00	1150.00	150.00
Mobilier scolaire & matériel d'enseignement	300.00	328.15	28.15
Fournitures scolaires aux élèves	4400.00	5627.07	1227.07
Dépenses imprévues	860.19	1448.82	588.63
Contingent p ^r enfants assistés	210.00	415.47	205.47

Il invite ensuite le conseil à voter les compléments de crédits demandés ci-dessus & reconnus nécessaires

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, vote les dits crédits.

Dépenses imprévues

Approbation

Monsieur le Maire soumet au conseil le détail des mandats délivrés sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice 1918 & dont le montant

Relevé n° 1430.82

Savoir :

Souquet	Ind ^t pour travail suppl ^r	Mois de janvier	25.00
id	id	Mois de février	25.00
id	id	Mois de mars	25.00
id	id	Mois d'avril	25.00
id	id	Mois de mai	25.00
Avril	Réparations aux bicyclettes	1918	108.50
Trésorier G ^{al}	Abonnement au bulletin officiel		5.00
Souquet	Ind ^t pour travail suppl ^r	Mois de juin	25.00
Gendron Hain	Fournitures diverses pour la mairie & les écoles		50.10
Marchais	Rembt de communications téléphoniques		8.50
Moineard	Inscriptions au tableau d'Honneur		240.92
Barrière	Ind ^t pour port de télégrammes officiels		21.50
Cherjean	Ind ^t pour préparation des Comptes & budgets		25.00
V ^o Oriens	Ind ^t à la V ^o un cantonnier communal		25.00
Guilloin	Log ^t de deux militaires		4.00
Lemerle	Nettoyage des salles de classes		42.00
Péquin	Fourniture de timbre & décl ^{on} loc ^{on} verbale		2.90
Commerais	Nettoyage des salles de classes		38.90
Péquin	Droit d'enregist ^t / concession bascule		.75
Trésorier G ^{al}	Frais de font ^t des commissions arbitrales		25.90
Chabas	Pavillons pour la Mairie		111.50
Péquin	Enregist ^t & timbre cavalerie g ^{af}		8.15
Gendron Hain	Fourniture pour Mairie & écoles		78.15
Avril Veure	Réparations de bicyclettes		187.95
Mergand	Frais de pp ^{on} des droits de plans		12.00
Gilles	Habillement du G ^{al} champête		190.00
Gottvalle	Fourniture de caoutchouc pour cartes d'alimentations		10.00
Trésorier G ^{al}	Frais de font ^t des Com ^{on} arbitrales		31.10
Debray	Logement & nourriture de réfugiés		43.00
Picard	Rembt de droits de permis de chasse		10.00
			1430.82

Après en avoir délibéré, le Conseil y donne son entière approbation

Ind^t de cherté de vie
aux employés
Communaux.

A partir du 1^{er} juillet courant l'indemnité de cherté de vie est portée comme suit

Marchais secit - 100^t par mois.

Rousseau servit adjt 100⁺ par mois. - Colons employés - 85⁺ par mois
Arcty a Burgaud. 85⁺ par mois
Calles a Rousseau cantonniers 20⁺ par mois.

Tribunal et Chambre
de Commerce
Designation des délégués
pour la révision
des listes électorales

Monsieur le Président fait connaître
à l'Assemblée qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 5 D^l,
1873 et art 1 & 2 de la loi du 19 février 1908, la révision
des listes des électeurs pour le Tribunal & la Chambre
de Commerce doit avoir lieu tous les ans dans la
1^{re} quinzaine de Sept^l par une commission composée
dans chaque commune, du Maire assisté de 2
Conseillers municipaux désignés par le Conseil.

Il invite l'Assemblée à vouloir bien nommer
les deux membres dont il s'agit.

Après en avoir délibéré le Conseil désigne
M. M. Gurbel & Rousseau conseillers municipaux
pour faire partie de la dite Commission.

Ann. 8 27 juillet 19

Rue Déjoi et rue de la
Vallée
Affectation du prix
de vente.

Monsieur le Maire fait connaître au
Conseil que des travaux urgents vont être exécutés au
surtout en cours d'exécution, dans les écoles communales, en-
tamment la réparation de plafonds à l'école des garçons
de Réfé; que pour le règlement de la dépense, la
commune n'ayant aucune ressource disponible,
il est nécessaire d'y affecter ^{le produit de} la vente des rues Déjoi
& de la Vallée, laquelle s'élève 103 87,50 & qu'il y a
lieu de demander à Monsieur le Préfet l'admission
d'achat de rentes avec cette somme.

Le Conseil après en avoir délibéré adopte la
proposition de Monsieur le Maire & prie Monsieur
le Préfet de vouloir bien approuver la présente déli-
beration.

Ann. 8 27 juillet

Amortiss^t de l'empr^t
de 72.200.
Maintien de l'impon
extraord^{re}
pour la Cons^{tr} d'une ligne de
Tramways.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil
que la dernière annuité de l'emprunt de 72.200 francs
a été payée en 1919; que vu l'urgence de l'établis-
sement prochain d'une ligne de tramways de Port-
Rousseau aux 3 Moulins, il y a lieu de maintenir
l'imposition extraordinaire de 8^{me} qui était

Ann. 8 27 juillet

affecté au dit emprunt, à seule fin de constater avec le produit de cette imposition un fonds de réserve en prévision de la quote-part de la commune dans les travaux projetés.

Postes et télégraphes

Distribution des
télégrammes.

Le Conseil municipal délibérant sur la réponse de l'Administration des Postes & télégraphes du 14 juin dernier au sujet de l'exécution des frais que la commune de Neuf supporte du fait de la distribution des télégrammes conclut :

Que le classement des bureaux télégraphiques suivant leur ancienneté d'ouverture est un non sens devant lequel il proteste, qui ne peut être pris que comme une prime donnée à la perspicacité de communes il y a 50 ou 60 ans, et non comme une utilité à l'effort communal déployé depuis dans certains centres

Que pourtant l'application d'une telle mesure jusqu'à l'absurde, il pourrait en résulter que par manque de porteurs la ville de Vautet serait encore privée de porteurs de dépêches quand maintes petites localités en seraient avantagées aux frais de l'Etat.

Que dans le cas présent Neuf. Pont. Rousseau troisième agglomération numérique du département & certainement la troisième comme importance commerciale, recevant souvent et journellement 40 dépêches, desquelles l'Etat tire un profit se trouve victime de l'impossibilité à desus imaginée, quand de petites localités, ses voisines, sans existence commerciale, sont pourvues de porteurs de dépêches.

Le Conseil s'élève contre une telle réglementation tout comme il protesta & proteste encore contre la fermeture du bureau de poste de Pont Rousseau de midi à 2 heures, fermeture qui entraîne un arrêt commercial de la localité, qui amène aux autres heures un encombrement extraordinaire de l'unique guichet ouvert au public et qui peut être évité sans surcroît de travail par un

non. 6/11/19

simple roulement entre les employés du bureau.

A une précédente protestation il fut répondu par l'Administration Centrale des Postes & Télégraphes, que le bureau serait ouvert toute la journée moyennant le versement d'une indemnité au Receveur du bureau de Pont Rousseau.

Le Conseil jugeant qu'il ne réclamait aucun travail supplémentaire, mais une meilleure organisation d'un service, ne croit pas devoir suivre l'Administration des Postes dans une telle prétention.

Il semble que dans un moment où l'on demande à l'agriculture, au commerce & à l'ouvrier le plus grand effort, que les Administrations doivent faire passer l'intérêt public avant leurs aises, c'est pourquoi le Conseil municipal soumet à la haute sagesse & à la diligence de Monsieur le Préfet, les observations ci-dessus, pour qu'il soit mis un terme à des réglementations allant en travers du bon sens & de l'intérêt général.

Bac de Brentemoult
à
Chantenay.

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition, des habitants des communes de Roffé, Bourguevais & Vantes, au sujet de l'augmentation des prix demandée par la compagnie des Messageries de l'Ouest, pour le passage de Brentemoult à Chantenay & réciproquement.

Le Conseil, considérant que le prix exigé de 0.20 est exorbitant, que ce passage est la seule voie de communication entre les deux rives de la Loire.

Qu'autrefois, le service était assuré par l'Etat, au moyen d'un bac dit "de la Pipérite", et que l'exploitation en était confiée à un adjudicataire qui devait acquitter une redevance annuelle, le prix du passage étant fixé à 0.07 par personne.

Que de autre part, cette augmentation a déjà obligé des familles des communes de Roffé & Bourguevais à aller habiter Vantes, alors que le contraire

Remise à Mr Allouin
le 13 avril 1914

devrait se produire, aussi bien dans l'intérêt de la dite ville de Tautet que dans celui des particuliers intéressés. L'exode des travailleurs vers la banlieue étant une nécessité pour parer à la crise du logement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil estime à l'unanimité qu'il y a lieu d'appuyer cette pétition & la transmettre à Monsieur le Préfet.

Sapeurs Compagnie
Démission du
Lieutenant Angebaud
Désignation d'un
Lieutenant

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de démission de M^r Angebaud Lieutenant de la subdivision des Sapeurs pompiers de Repe. Cette démission est motivée pour raison de santé et par suite de la limite d'âge qui atteint M^r Angebaud le 21 8^e prochain.

Le Conseil vote des remerciements à M^r Angebaud pour le zèle & le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve depuis sa nomination de Sapeur Lieutenant en 1907 & de Lieutenant en 1910, de plus il le propose à Monsieur le Préfet comme Lieutenant Honoraire de la Subdivision.

Le Conseil est ensuite d'avis de proposer à Monsieur le Préfet, comme sous Lieutenant de la subdivision en remplacement de M^r Angebaud démissionnaire, M^r Fièvre Lucien coureur, né à Tautet le 15 juillet 1878, demeurant à Repe rue Alrae Louvain 9, & qui aux armées avait le grade d'adjudant - décoré de la Croix de Guerre. - M^r Fièvre est sergent de la subdivision depuis sa création en 1907, il s'est toujours signalé par son sang froid et son dévouement dans tous les sinistres où les Sapeurs pompiers de Repe ont été appelés à apporter leur concours. -

Le Conseil donne mandat à Monsieur le Maire pour s'entendre avec une maison spéciale chargée des fournitures militaires pour obtenir au prix le plus réduit les vêtements des hommes

de la subdivision, pour remplacer ceux qui ils
avaient & qui ont été requis & fournis par l'auto-
rité militaire en 1914

Service d'eau
à Pont-Rousseau

Le Conseil municipal prend en considération
la pétition des habitants des rues Sadi-Carnot &
Nationale à Pont-Rousseau, relative à l'extension
du service d'eau dans ces rues & décide que des
démarches seront faites auprès de la ville pour
que satisfaction soit donnée à la population.

En ce qui concerne les propriétaires des rues Alsa-
ce-Lorraine & Félix Faure & qui n'ont pas encore
fait l'installation du service d'eau dans leurs
immeubles, le conseil est d'avis qu'ils soient
mis en demeure d'y procéder dans un délai
maximum de 3 mois.

Tramways.
Prolongement de la ligne de
P. Rousseau aux
trois Bouliins

Monsieur le Maire est autorisé à faire de
nouvelles démarches auprès du Conseil Général
pour hâter la construction de la ligne de
tramways de P. Rousseau aux 3 Bouliins

Par ailleurs, le conseil est d'avis de consen-
tir des sacrifices pour la réalisation prochaine
de ce projet.

Exhaussement du chemin
de gde Com. N° 85

Le Conseil prie Monsieur le Préfet,
de soumettre à la session d'août, du Conseil
Général, le projet déclaratif d'utilité
publique, du 14^{avril} 1916, à suite duquel
cet exhaussement si urgent soit mis
de suite en exécution.

M^r Dortel conseiller Général sera
prié d'appuyer les vœux du conseil

Projet d'établissement
d'une ligne de ch^{ie} de fer
pour desservir la cale de
radoub à installer sur
l'île Chevoise

Vœu du Conseil.

Le Conseil émet le vœu que la ligne de
chemin de fer destinée à desservir la cale de
radoub qui doit être installée sur l'île Chevoise
soit raccordée à la Gare de Pont-Rousseau

plutôt qu'à tout autre.

Fait & délibéré le jour mois & an sus dits.

~~M. Chevillon~~ J. Garçon et Velasquez
Ch. Vétré
L. Sauvage Dupont

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux, se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 21 Septembre courant, pour la session ordinaire d'août.

Objet de la séance : —

1. - Assistance aux Vieillards
2. - " aux familles nombreuses
3. - " aux femmes encouches
4. - chemins de ordinaires. - Fournitures de matériaux. - Soumission Marchés.
5. - Voirie urbaine. - Fourniture de mat^{rs} 1919. - Soumission G. Maillet
6. - Cimetière St Pierre de Reffé. - Agrandissement
7. - Divers

A Reffé, le 14 Septembre 1919
Le Maire